

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Sulfate de nickel, Rönnskär

N° de produit

-

Numéro d'enregistrement (REACH)

01-2119439361-44-0010

Autre identificateurs de produit

EC# 232-104-9, CAS# 7786-81-4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Utilisé exclusivement comme produit intermédiaire

Utilisations déconseillées

-

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom d'entreprise et adresseBoliden Mineral AB
Se-93281 Skelleftehamn
Sweden

Tel +46 91073000

Personne à contacter**Adresse e-mail**

info.market@boliden.com

Fiche de données de sécurité rédigée le

01-06-2015

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

070 - 245 245

Voir la section 16.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

STOT RE 1; H372
Repr. 1B; H360D
Muta. 2; H341
Carc. 1A; H350i
Resp. Sens. 1; H334
Skin Sens. 1; H317
Acute. Tox. 4; H302 + H332
Skin Irrit. 2; H315
Aquatic Chronic 1; H410

Une explication totale des phrases H se trouve au point 2.2.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger!

Risques, etc.

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation. (H372)

Peut nuire au fœtus. (H360D)

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. (H341)

Peut provoquer le cancer par inhalation. (H350i)

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (H334)

Peut provoquer une allergie cutanée. (H317)

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. (H302 + H332)

Provoque une irritation cutanée. (H315)

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H410)

Sécurité	Généraux	-
	Prévention	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. (P260). Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. (P280).
	Intervention	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/docteur en cas de malaise. (P312). EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/docteur en cas de malaise. (P301+P312). EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. (P302+P352). EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. (P304+P340).
	Stockage Élimination	- -

Contient

Sulfate de nickel

2.3. Autres dangers

-

Autre étiquetage

-

Autre

-

COV

-

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

NOM:	Sulfate de nickel
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 7786-81-4 N° CER: 232-104-9 N° REACH: 01-2119439361-44-0010
CONTENANCE:	64-75%
CLP CLASSIFICATION:	Acute Tox. 4, STOT RE 1, Skin Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, Muta. 2, Carc. 1A, Repr. 1B, Aquatic Chronic 1
	H302, H315, H317, H332, H334, H341, H350i, H360D, H372, H410

3.2. Mélanges

-

(*) Une explication totale des phrases H se trouve au point 16. Les valeurs limites d'hygiène de travail sont indiquées au point 8, à condition d'être disponibles.

Autres informations

Ce produit est une substance contenant également de l'acide sulfurique (5 à 15 %).
NiSO₄ existe probablement sous forme de mélange d'hexahydrate et de monohydrate.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités

Retirez immédiatement les vêtements souillés par le produit.
N'enlevez l'appareil respiratoire qu'après avoir complètement enlevé les vêtements souillés.
En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité. Le médecin peut s'adresser à la clinique du travail et de l'environnement de l'hôpital.
En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

Amenez la personne blessée à l'air frais. Faites en sorte que le blessé reste sous surveillance. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité Appelez une ambulance.

Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures salies. Lavez à fond avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance. Si l'irritation cutanée persiste, contactez un médecin.

Contact visuel

Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30°C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 15 minutes. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion, contactez immédiatement un médecin et montrez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Donnez au blessé de l'eau à boire si la personne est consciente. N'essayez JAMAIS de faire vomir. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que le vomi ne revienne pas dans la bouche et la gorge. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité Appelez une ambulance.

Brûlure

Rincez abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur s'arrête et continuez ensuite pendant 30 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants:

Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Le système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer. L'effet le plus fréquent des composés de nickel est l'eczéma du nickel, l'une des causes les plus courantes de dermatite allergique de contact.

Inhalation :

Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme, ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation. Le produit contient des substances qui peuvent déclencher de l'allergie en cas d'inhalation. La réaction allergique a typiquement lieu une heure après l'exposition à l'allergène et donne une réaction d'inflammation dans les poumons.

Contact cutané :

Ce produit peut contenir certaines substances à l'origine d'irritations cutanées. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes

Reprotoxicité :

Conformément à la Réglementation (UE) N° 1907/2006 (REACH)

Peut entraîner des dommages à long terme sur la descendance humaine.

Cancérogénicité :

Peut être à l'origine de cancers. L'exposition professionnelle sous la forme d'inhalation de sels de nickel solubles (env. 0,1 mg/m³) accroît les risques de cancer nasal et des poumons.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Contactez un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : Mousse résistant aux alcools; acide carbonique; poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

Utilisez des mesures d'extinction d'incendie adaptées à l'environnement. Le mélange n'est pas combustible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

De l'oxyde de soufre (SO_x) peut se former en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète.

Collectez séparément l'eau contaminée utilisée pour la lutte contre l'incendie. Elle ne doit pas pénétrer dans les avaloirs.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus. Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Évitez de générer de la poussière. Utilisez un équipement de protection individuelle. Utilisez une protection respiratoire contre les effets des fumées/poussières/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales. Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupération mécanique.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le passage "Conditions d'élimination" (13) sur le traitement des déchets. Voir le passage sur le "contrôle d'exposition / équipements de protection individuelle" (8) pour les mesures de protection.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévoyez une bonne ventilation/évacuation sur le poste de travail. Évitez la formation de poussière.

Vérifiez que des extracteurs appropriés sont disponibles sur les machines de traitement. Réalisez les opérations de conditionnement uniquement aux emplacements disposant d'extracteurs. Tout dépôt de poussière ne pouvant être évité doit être régulièrement éliminé. Ouvrez et manipulez les conteneurs avec précautions.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Évitez toute pénétration dans le sol. Stockez à l'écart des denrées alimentaires. Stockez à l'écart des substances inflammables. Maintenez les contenants bien scellés. Stockez dans une armoire fermée à clé ou avec un accès restreint aux techniciens spécialisés ou à leurs assistants. Assurez-vous que vous disposez d'une capacité suffisante pour collecter à nouveau l'agent extincteur.

Classe de stockage : 6.1 B

Température de stockage

Aucune information disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit devrait seulement être utilisé pour les applications décrites dans la section 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nickel (composés solubles) (en Ni)
Valeur limite 0,1 mg/m³

Acide sulfurique
Valeur limite - huit heures: 1 mg/m³
Valeur limite - À court terme: 3 mg/m³

DNEL / PNEC

DNEL (Sulfate de nickel): 0,05 mg Ni/m³ (sous forme de fraction inhalable) - Exposition : Inhalation - Durée : Long terme - Travailleurs

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

Tenez éloigné des denrées alimentaires et des boissons. Enlevez immédiatement tous les vêtements souillés ou imprégnés.

Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Lavez-vous les mains lors des pauses et à la fin du travail. Ne pas inhaler de fumées/gaz/aérosols. Évitez le contact avec les yeux et la peau. Utilisez des vêtements de protection.

Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués ici.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auquel il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessous.

Mesures techniques

Les concentrations de poussières et de gaz dans l'air doivent être maintenues aussi faibles que possible et sous les valeurs limites concernées.

Évitez l'inhalation de gaz ou de poussière.

Mesures d'hygiène

À chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les endroits exposés du corps doivent être lavés. Lavez toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Assurez-vous lors du travail avec le produit que du matériel d'endiguement se trouve à proximité immédiate. Utilisez éventuellement des cuvettes lorsque vous travaillez. N'évacuez pas dans le sol, les cours d'eau ou les avaloirs.

Équipement de protection personnel



Généralités

N'utilisez que les équipements de protection marqués CE.

Voies respiratoires

En cas de brève exposition ou de faible pollution, utilisez un appareil respiratoire à filtre. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utilisez un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant. Appareil à filtre recommandé pour une utilisation à court terme : Filtre P3.

Peau et corps

Utilisez des vêtements de travail particuliers. Utilisez éventuellement des vêtements de protection pour un travail de plus longue durée avec le produit.

Mains

Conformément à la Réglementation (UE) N° 1907/2006 (REACH)

Utilisez exclusivement des gants de protection avec la marque CE catégorie III. Vérifiez l'état des gants de protection avant chaque utilisation. Matériau des gants : Le choix de gants appropriés ne dépend pas uniquement de leur matériau, mais également de marques de qualité, qui varient en fonction des fabricants.

Gants en caoutchouc nitrile, NBR PVC. Temps de pénétration du matériau constituant le gant : le délai de pénétration doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et il doit être respecté.

Yeux

Lunettes de sécurité étanches.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Couleur	Odeur	pH	Viscosité	Masse volumique (g/cm ³)
Solide, cristallin	-	Pas de données	-	Sans objet	2,07
Modification d'état et vapeurs					
Point de fusion (°C)		Point d'ébullition (°C)		Pression de vapeur (mm Hg)	
53 (perte d'eau de cristallisation lors du chauffage)		Sans objet		Sans objet	
Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie					
Point d'inflammation °C		Inflammabilité (°C)		Auto-inflammabilité (°C)	
Sans objet		-		Sans objet (le sulfate de nickel est une substance ininflammable, comme l'indique l'évaluation des risques 2008/2009 UE pour le sulfate de nickel.)	
Limite d'explosivité (Vol %)		Capacités oxydantes			
Non explosif (le sulfate de nickel est une substance non explosive, comme l'indique l'évaluation des risques 2008/2009 de l'UE pour le sulfate de nickel.)		Non oxydant (le sulfate de nickel est une substance non oxydante, comme l'indique l'évaluation des risques 2008/2009 de l'UE pour le sulfate de nickel.)			
Solubilité		n-octanol/coefficient d'eau			
Solubilité dans l'eau					
Solubilité dans l'eau : 625 g/l à 0 °C, 655 g/l à 0 °C, 3407 g/l à 100 °C (notez que les deux valeurs différentes à 0 °C correspondent à de l'hexahydrate de sources différentes (comme l'indique l'évaluation des risques 2008/2009 de l'UE pour le sulfate de nickel).)		Sans objet			
9.2. Autres informations		Autre			
Solubilité dans la graisse		Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable (le sulfate de nickel est une substance ininflammable, comme l'indique l'évaluation des risques 2008/2009 de l'UE pour le sulfate de nickel.) En outre, des essais d'inflammabilité ont été réalisés par Harlan Laboratories en appliquant la méthode A10 Inflammabilité (solides). Les essais ont conclu que le sulfate de nickel n'était pas hautement inflammable.)			
-		Température de décomposition : >840 °C			
		Granulométrie : d80 = ~1200 µm, d50 = ~500 µm, d20 = ~150 µm			

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable d'après les conditions qui sont indiquées dans le passage "Manipulation et conservation".

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune particulière

10.4. Conditions à éviter

Le NiSO₄ se décompose à des températures supérieures à 840 °C

10.5. Matières incompatibles

Des acides forts, des bases fortes, des oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre (SO_x)

NiO

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité élevée

Substance

Sulfate de nickel, N° CAS-nr 10101-97-0

Espèce

Rat

Test

LD50

Voie d'exposition

Oral

Valeur

264 mg/kg poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non irritant.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

L'effet le plus fréquent des composés de nickel est l'eczéma du nickel, l'une des causes les plus courantes de dermatite allergique de contact.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

L'exposition professionnelle sous la forme d'inhalation de sels de nickel solubles (env. 0,1 mg/m³) accroît les risques de cancer nasal et des poumons.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Provoque des lésions des poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée via l'inhalation.

Danger par aspiration

Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme, ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.

Effets sur le long terme

Effets cancérogènes : Peut être à l'origine de cancers. L'exposition professionnelle sous la forme d'inhalation de sels de nickel solubles (env. 0,1 mg/m³) accroît les risques de cancer nasal et des poumons.

Reprotoxicité : Peut avoir des incidences sur les enfants à naître.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Substance

Sulfate de nickel

Espèce

Poisson

Test

LC50

Durée

96h

Valeur

21,2 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Conformément à la Réglementation (UE) N° 1907/2006 (REACH)

Les composés métalliques non-organiques ou les ions métalliques ne sont pas biodégradés dans l'environnement mais, avec le temps ils peuvent être transformés abiotiquement en d'autres composés ou états. L'importance de la transformation dépend, par exemple, de la taille des particules, de l'apport en oxygène, du pH, de la composition des matières organiques et inorganiques dans le sol, l'eau et les sédiments.

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
-----------	--	------	--------

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance	Potentiel bioaccumulable La bioaccumulation de nickel peut se produire.	LogPow	BFC
-----------	--	--------	-----

12.4. Mobilité dans le sol

Le sulfate de nickel est très soluble dans l'eau. Les métaux présents dans le produit peuvent se répandre dans le sol et l'eau.

La mobilité est affectée, par exemple, par l'apport d'oxygène, le pH, la composition des matières organiques et inorganiques dans le sol, l'eau et les sédiments.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les critères PBT et vPvB ne s'appliquent pas aux substances non organiques.

12.6. Autres effets néfastes

Le produit contient des produits écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques. Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques du fait d'une mauvaise dégradabilité.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

Ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Ne laissez pas le produit atteindre le réseau d'assainissement.

Contactez le fabricant pour obtenir des informations relatives au recyclage.

Déchets

Catalogue Européen de
Déchets (CED)
06 03 13

Mises en garde

-

Emballages pollués

Les emballages avec des restes de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

14.1 – 14.4

ADR/RID

14.1. Numéro ONU	3077
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Sulfate de nickel)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9 Substances et articles dangereux divers, code de classification M7.
14.4. Groupe d'emballage	III
Notes	-
Code de restriction en tunnels	E

IMDG

UN-no.	3077
Proper Shipping Name	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Class	9

Conformément à la Réglementation (UE) N° 1907/2006 (REACH)

	Transport fluvial intérieur (AND(R)) : Classe 9 Substances et articles dangereux divers, code de classification M7.
	Transport maritime (IMDG) : Classe 9 Substances et articles dangereux divers
PG*	III
EmS	F-A, S-F
MP**	Yes
Hazardous constituent	-
IATA/ICAO	
UN-no.	3077
Proper Shipping Name	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Class	9 Substances et articles dangereux divers
PG*	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques du fait d'une mauvaise dégradabilité.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas d'informations

(*) Packing group

(**) Marine pollutant

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Le produit ne doit pas être utilisé professionnellement par des jeunes de moins de 18 ans. Voir le décret de la commission du travail n° 239 du 6 avril 2005 sur le travail des jeunes pour d'éventuelles exceptions. Uniquement pour une utilisation professionnelle. Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

Demandes de formation spécifique

-

Autre

-

Sources

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), 1272/2008 (CLP) Liste de valeurs limites d'expositions professionnelle aux agents chimiques 2000/532/EG

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Oui

SECTION 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la section 3

Conformément à la Réglementation (UE) N° 1907/2006 (REACH)

- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- H315 - Provoque une irritation cutanée.
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H332 - Nocif par inhalation.
- H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H350i - Peut provoquer le cancer par inhalation.
- H360D - Peut nuire au fœtus. (H360D)
- H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la section 1

-

D'autres symboles mentionnés à la section 2

-

Autre

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. L'information indiquée ne peut pas être utilisée comme spécification du produit. Les indications de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour le produit évoqué dans la partie 1 et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits. Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir section 1) de cette fiche de données de sécurité sont marquées avec un triangle bleu.

Numéro d'appel d'urgence

Austria: Poison Control Centre Emergency helpline +43 1 406 43 43, 112
Belgium: 070 - 245 245
Bulgaria: +359 2 9154 409
Czech Republic: Toxikologické informační středisko Telefon: +420 224 919 293, +420 224 915 402
Denmark: Kontakt Giftlinien på tlf.nr.: 82 12 12 12 (åbent 24 timer i døgnet).
Estonia: 112, 16662, ((+372) 626 93 90)
Finland: 09-4711/Myrkytystietokeskus tai suora numero 09-471977 Myrkytystietokeskus/HUS, Tukholmankatu 17, 00029 HUS (Helsinki) 112
France: ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Germany: Giftnotruf Berlin, Emergency telephone: +49 30 19240 (Tag und Nacht)
Greece: +30 10 779 3777
Hungary: Telefon: 06-80-20-11-99
Iceland: Neyðarlínan: Sími 112. Eitrunarmiðstöð Landsspítalans. Sími: 543 2222.
Ireland: +353 1 8379964
Italy: Centro antiveneni di Roma - Policlinico Umberto I tel. 06-49978000
Latvia: +371 704 2468
Lithuania: Visuomenės sveikatos centrams +370 5 236 20 52 arba +370 687 53378
Malta: 2425 0000
Netherlands: 30-2748888
Norway: Giftinformasjonssentralen på tlf.nr.: 22 59 13 00, 113
Poland: +48 58301 65 16 / +48 58 349 2831
Portugal: Em caso de intoxicação, ligue 808 250 143
Romania: +40 21 3183606
Slovakia: +421 2 54 77 4166
Slovenia: + 386 41 650500
Spain: Servicio de Información Toxicológica Teléfono: + 34 91 562 04 20 (solo emergencias toxicológicas) Información en español (24h/365 días)
Sweden: 112, 08-331231 (vardagar kl 9-17)
United Kingdom: 999 (or 111 for non-emergency medical advice). Emergency Action: In the event of a medical enquiry involving this product, please contact your doctor or local hospital accident and emergency department or the NHS enquiry service)

Date de la dernière modification importante

-

Date de la dernière modification légère

-

